



## Dégradation volontaire de véhicule et délit de fuite

Par **Hayanna**, le **15/03/2015** à **11:10**

Bonjour,

En visite chez des amis je me gare sur le trottoir du voisin, ma voiture ne gêne pas la circulation.

Pendant le déjeuner je vois par la fenêtre ma voiture qui bouge toute seule, le voisin était entrain de la pousser avec la sienne jusqu'à emboutir l'arrière dans un poteau, le temps que je sorte il prenait la fuite.

J'ai réussi à courir jusqu'à sa fenêtre avant qu'il ne prenne trop de vitesse mais évidemment il ne s'est pas arrêté.

Des témoins il y en a plusieurs mais ce sont tous des amis ou des connaissances et j'ai cru comprendre qu'ils étaient de ce fait irrecevables.

Quels sont mes recours ? Après cet incident j'ai appris que quelques minutes après que je me sois garé ce jour là, ce voisin était venu menacer un couple d'amis qui arrivaient en leur désignant expressément ma voiture qu'il fallait "dégager sinon il allait s'en occuper". Ce type d'événement devrait pouvoir étayer les faits même s'il s'agit d'amis non ?

Merci

Par **moisse**, le **15/03/2015** à **11:19**

Bonjour,

[citation]Des témoins il y en a plusieurs mais ce sont tous des amis ou des connaissances et j'ai cru comprendre qu'ils étaient de ce fait irrecevables.

[/citation]

Vous avez mal compris.

Les attestations établies en vue d'un témoignage comportent la mention de lien familial ou de subordination et c'est tout.

Vous pouvez donc déposer plainte, mais assurez vous avant tout de disposer des témoignages par écrit, car ces fameux témoins ont souvent des pertes de mémoire proportionnelle à leur désir de tranquillité.